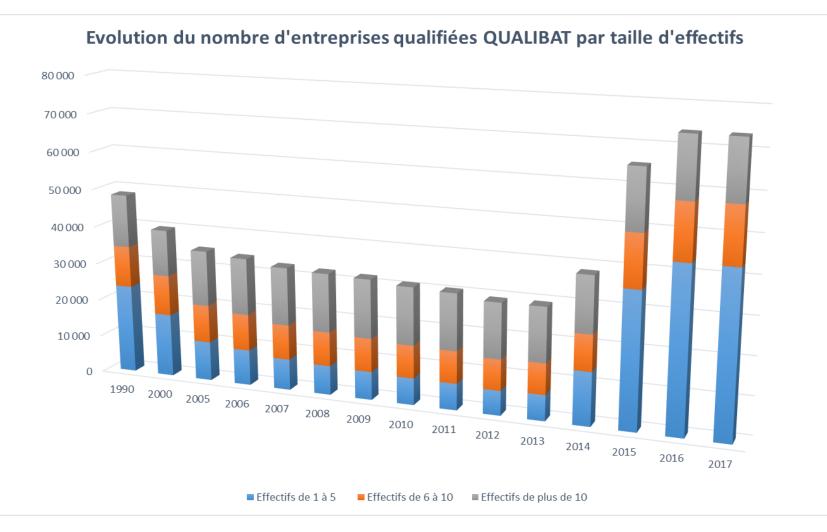
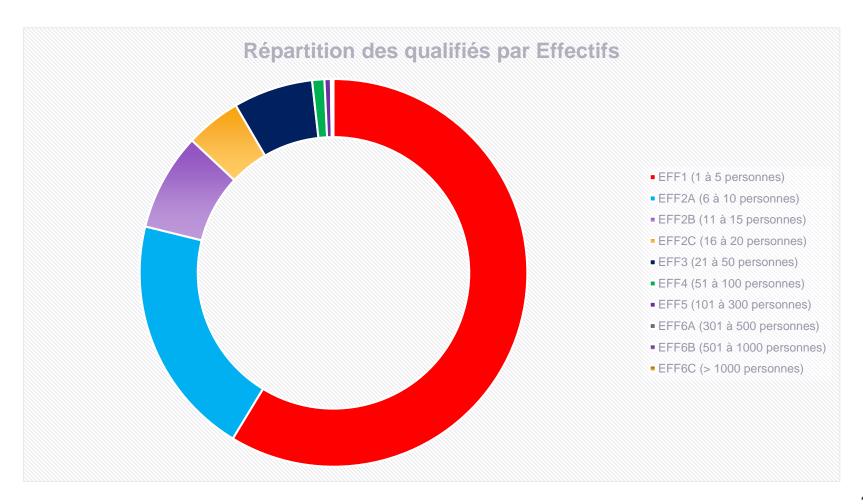




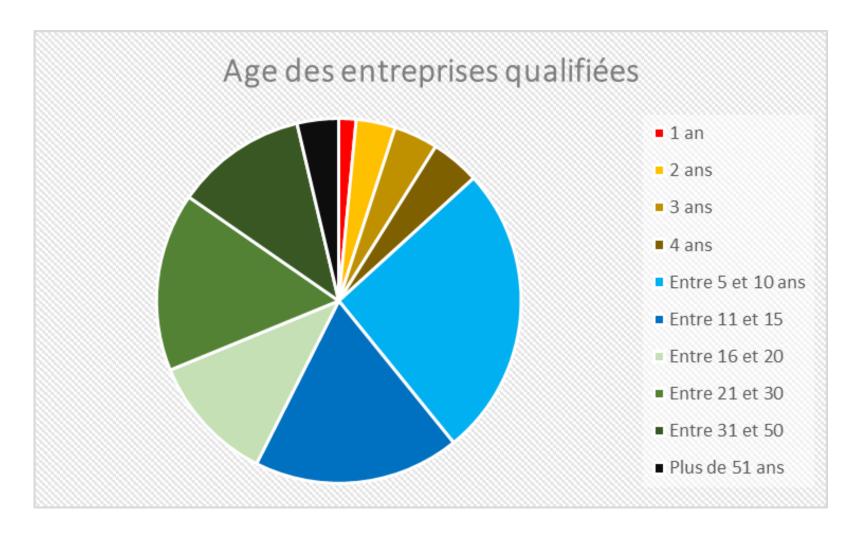
Le nombre d'entreprises qualifiées QUALIBAT est de 73.291 (pour 128.000 qualifications)=> profil nouveaux qualifiés = EFF1 et mono-qualification



Le nombre d'entreprises qualifiées QUALIBAT est de 73.291 (pour 128.000 qualifications)



Le nombre d'entreprises qualifiées QUALIBAT est de 73.291 (pour 128.000 qualifications)



TOP QUALIFICATIONS détenues en 2017 (Plus de 2000 qualifiés)



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE 2017



Sur l'année 2017, on enregistre 6.793 nouveaux qualifiés (contre 11.000 en 2016 et 27.000 en 2015) et 7.443 radiés (dont 31% pour cessation d'activité)

Evolution des décisions des commissions d'examen en 2017

 Pour les dossiers de première demande : 25% de refus et 33% de probatoire (en très nette augmentation),

	Décisions	Décisions RGE	Décisions	Décisions RGE
Nombre	11581	9866	%	%
Refus	2917	2473	25%	25%
Attribution Quadriennale	5070	4106	44%	42%
Attribution Probatoire	3594	3287	31%	33%

 Pour les dossiers de révision : 17% de retrait (en très forte progression) et 6% de probatoire (cas où les références présentées ne sont pas jugées totalement satisfaisantes par la commission)

	Décisions	Décisions RGE	Décisions	Décisions RGE
Nombre	22224	13309	%	%
Retrait	3197	2274	14%	17%
Attribution Quadriennale	18212	10298	82%	77%
Attribution Biennale	815	737	4%	6%

Le nombre d'entreprises QUALIBAT RGE est de 61.611 sur 65.521 RGE dans la base ADEME (y inclus QUALIFELEC et QUALIT'ENR)



En nombre de qualifications, il y a:

- 12.885 Eco-Artisans
- 2.603 Pros de la Performance Energétique
- Il y a 69.449 qualifications avec mention RGE (détenues par 44.675 entreprises) et 2.858 qualifications ENR



Répartition des professionnels qualifiés dans les 116.317 domaines de travaux RGE :

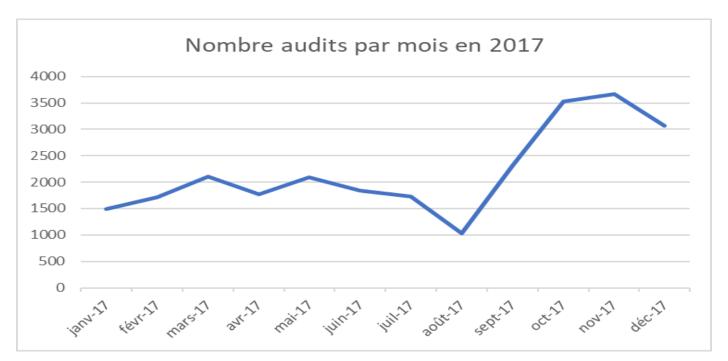
- 16.250 dans le domaine Installation chaudière à condensation (Chauffagistes)
- 30.799 dans le domaine Isolation parois vitrées... (Menuiseries extérieures)
- 26.138 « Pose de matériaux d'isolation thermique des parois opaques, pour ce qui concerne les toitures terrasses, les planchers de combles perdus, les rampants de toiture et les plafonds de combles »
- 25.227 « Pose de matériaux d'isolation thermique des parois opaques, pour ce qui concerne les murs en façade ou en pignon et les planchers bas »
- 147 en « offre globale » ,
- 50 DOM La Réunion Mayotte Martinique Guadeloupe
- 64 sociétés étrangères UE

27 000 audits réalisés en 2017 – 12 000 en 2016

Effets audit COFRAC de mai 2017

Tolérance du 24e mois accordée par les Pouvoirs publics remise en cause par le COFRAC

Effet boule de neige à compter de septembre 2017 => Réglé en 2018



Une évolution du taux de NCT par rapport aux audits 2016

	STATISTIQUES GLOBAL			
N°	Type NC	Nombre de CR	Nombre de qualifications	Tx
1	Non conformité techniques	27 147	2 154	7,9%
2	Hygiène et sécurité	27 147	108	0,4%
3	Conseils et services	27 147	11 144	41,1%
4	Résultats en efficacité energétique	27 147	37	0,1%
	STATISTIQUES ACTIF			
N°	Type NC	Nombre de CR	Nombre de qualifications	Tx
1	Non conformité techniques	7 744	738	9,5%
2	Hygiène et sécurité	7 744	24	0,3%
3	Conseils et services	7 744	2 600	33,6%
4	Résultats en efficacité energétique	7 744	12	0,2%
	STATISTIQUES PASSIF			
N°	Type NC	Nombre de CR	Nombre de qualifications	Tx
1	Non conformité techniques	19 630	1 444	7,4%
2	Hygiène et sécurité	19 630	86	0,4%
3	Conseils et services	19 630	8 646	44,0%
4	Résultats en efficacité energétique	19 630	25	0,1%



ENTREPRISES QUALIFIEES ET CERTIFIEES

POPULATION QUALIFIEE	44		49		53		72		85		Total	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
CERTIFICATS EDITES	1792	1889	1343	1414	621	633	775	814	1307	1330	5 607	6080
DOSSIERS FACTURES (1D, RQ)	811	529 M	587	379	285	189	414	305	575	360	2513	1762

BILAN / SYNTHÈSE FLUX ENTREPRISES QUALIFIÉES EN REGION

NOUVELLES ENTREPRISES 2017

DOSSIERS DE PREMIERE DEMANDE	44		49		53		72		85		Total	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
VENDUS	278	159 33	148	88	55	33	110	76 313	123	74 33	714	430 3131
NOUVELLES ENTREPRISES QUALIFIEES	313	153 33	190	33	74	21 33	117	26 33	150	43 33	844	276 3131

RGE 2017 2

BILAN / SYNTHÈSE FLUX ENTREPRISES QUALIFIÉES EN REGION

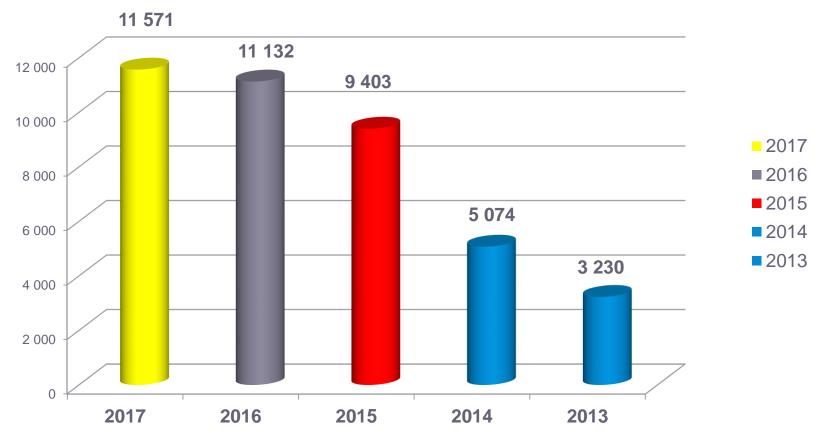
ABANDONS ET RETRAITS 2017

MOTIFS DE SUPPRESSION	44		49		53		72		85		Total	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Application R.Général : RETRAIT	53	72	15	61	14	19	13	40	34	44	129	236
ABANDON VOLONTAIRE	7	22	3	2	4	5	0	0	0	0	14	29
DISPARITION D'ENTREPRISE	47	58	43	54	18	21	37	21	46	64	191	218
TOTAL	107	152 7	61	117	36	45 7	50	61 7	80	108	334	483

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS SONT LES SUIVANTS

Nombre de certificats facturés sur la Délégation OUEST

La délégation pèse pour 15,78 % par rapport à l'ensemble des certificats Qualibat (14,71 % en 2016, 14,70 % en 2014, 13,25% en 2014 et 11,01 % en 2013).

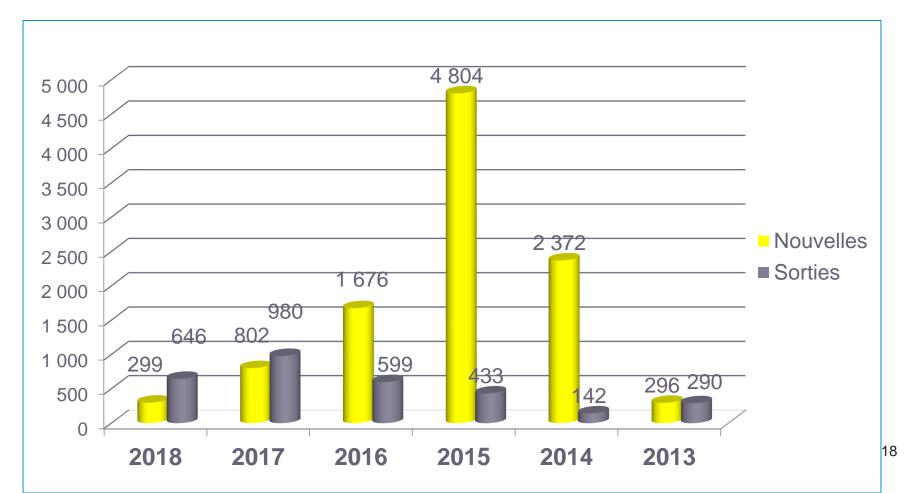


LES PRINCIPAUX RÉSULTATS SONT LES SUIVANTS

Mouvements d'entrées/sorties et flux sur la Délégation OUEST

les flux nets sont négatifs depuis 2017 (-180 entreprises) encore qu'ils étaient largement positifs en 2014,2015 et 2016 ;

La population Qualibat a donc diminué de 525 entreprises depuis le 1^{er} Janvier 2017;



POPULATION QUALIFIEE RGE Délégation OUEST

Région	Dpt.	DR	8611	8621	8632	Dom. ENR	Dom. EETI	entreprises
Bretagne	22	OUEST	162	38	1	57	1 998	919
Bretagne	29	OUEST	176	20	4	63	2 294	1 057
Bretagne	35	OUEST	117	12	4	128	2 367	1 220
Pays de la Loire	44	OUEST	452	31	7	35	2 942	1 442
Pays de la Loire	49	OUEST	375	56	1	36	2 296	1 123
Pays de la Loire	53	OUEST	205	17	0	19	1 204	534
Bretagne	56	OUEST	113	20	1	64	1 992	1 004
Pays de la Loire	72	OUEST	157	16	5	64	1 395	681
Pays de la Loire	85	OUEST	476	55	5	76	2 448	1 060
Totaux			2 233	265	28	542	18 936	9 040

POPULATION QUALIFIEE RGE en Région des Pays de la Loire

Région	Dpt.	DR	8611	8621	Dom. ENR	Dom. EETI	entreprises
Pays de la Loire	44	OUEST	452	31	35	2 942	1 442
Pays de la Loire	49	OUEST	375	56	36	2 296	1 123
Pays de la Loire	53	OUEST	205	17	19	1 204	534
Pays de la Loire	72	OUEST	157	16	64	1 395	681
Pays de la Loire	85	OUEST	476	55	76	2 448	1 060
Totaux			1 665	175	230	10 285	4 840



Diminution du nombre de Primo demandeurs Diminution du nombre d'audits RGE à réaliser



Mise en place des simplifications pour les entreprises

- -Date anniversaire JJ/MM (alignement questionnaire et échéance)
- -Questionnaires envoyés par mois (certificat prolongé pour alignement)
- -Dématérialisation EXTRANET pour permettre de faire son questionnaire de suivi en ligne, de disposer de son certificat à jour, d'accéder à la base d'informations techniques CORPUS, PACTE, AQC, ...

https://www.extranetprod.qualibat.com/vdoc/easysite/extranet

Depuis le début d'année 2018:

- 11.053 rapports d'audits
- 4.000 audits lancés 11 mois avant la date limite



Organisation des plates formes régionales en agence

Mise en place de la gestion des audits en région pour un circuit court et un meilleur service –relation qualifié / agence/auditeur

Réunion nationale des auditeurs à PARIS le 31 janvier 2018

Plus de 300 auditeurs RGE sélectionnés

Implication des auditeurs dans la démarche pédagogique et bon retour des audités

Utilisation des informations suite à la mise en place des fiches sur les points signuliers par domaine RGE

La rigueur des commissions d'examen permet, malgré l'accroissement de la demande, de maintenir un bon niveau de qualité.

Des compétences élargies pour la Commission supérieure depuis 2016/2017.

La qualité des travaux est surveillée

- Au travers des audits, si besoin le rapport passe devant la commission qui décide si maintien, ou si un autre audit, ou si une formation est à prescrire, ou si le signe doit être retiré
- Au travers des réclamations des utilisateurs, <u>reclamation@qualibat.com</u> c'est le SAV qui existe depuis toujours dans le cadre d'une démarche contradictoire avec l'entreprise concernée, qui peut déboucher sur la saisine de la Commission supérieure.

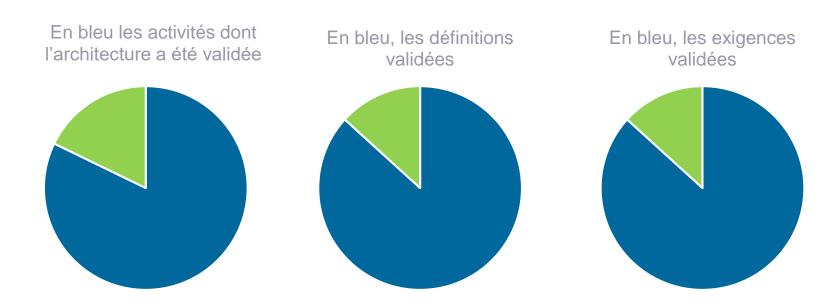
Les fraudeurs ou les pratiques commerciales frauduleuses

- Mise en place du dispositif <u>signalement@qualibat.com</u> pour les particuliers, ADIL, PRIS, EIE, Associations de consommateurs, DDPP
- Collaboration avec DGCCRF et les DDPP
- Mise en place de partenariat avec UFC QUE CHOISIR pour faciliter les échanges et les informations lors de réclamations si qualifiés, de pratiques commerciales ou fraudeurs
- Sanctions prononcées par la Commission supérieure

Une simplification de la nomenclature

- Repositionnement de la nomenclature comme outil de sélection à usage des maîtres d'ouvrage (privés et professionnels) et des particuliers, et non plus comme un recueil de compétences des entreprises,
- Simplification des définitions des qualifications, de leur découpage et de leur hiérarchisation pour une plus grande pertinence,
- Segmentation des activités plus cohérente pour une meilleure lisibilité, notamment en ce qui concerne les revêtements de sols et de murs,
- Harmonisation rédactionnelle des exigences propres à chaque qualification, pour les rendre plus accessibles,
- Architecture plus fonctionnelle des activités relevant du génie climatique et des énergies renouvelables.

SITUATION AU 14/05/2018 DE LA NOMENCLATURE PRÉSENTÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 MAI 2018



- Certaines activités non validées à ce jour:
 Maçonnerie, charpente, menuiseries ext, peinture, carrelage
- Situation à traiter avant fin novembre pour passage CA de décembre et application en janvier 2019

Mise en place d'une **INSTANCE PARTENARIALE** : DHUP, DGEC, ADEME, DGCCRF, OPQ, OP, UFC, CLCV



2 Groupes de Travail

- 1 groupe QUALIFICATION
- 1 groupe COMPETENCES

3 AXES

- -Rendre plus lisible le dispositif RGE pour les particuliers et les professionnels
- -Renforcer la confiance dans la qualité des travaux (* fraudeurs)
- -Améliorer la formation professionnelle relative à l'efficacité énergétique et mieux reconnaître l'expérience professionnelle

PLAQUETTE CERTIFICAT DE QUALIFICAT



Choisissez le meilleur partenaire pour vos travaux, exigez une entreprise ou un artisan QUALIBAT!

Pourquoi sélectionner un professionnel QUALIBAT?

Pour sa fiabilité

Il est en règle avec ses obligations fiscales, sociales et administratives > la situation de l'entreprise est saine

ll est assuré en Responsabilité Civile et Travaux, et son assurance couvre bien les travaux qualifiés > aucun risque de défaut d'assurance

Il s'est engagé à respecter les critères de la qualification > des travaux réalisés dans les Règles de l'Art

Pour ses compétences

ll est évalué par une Commission d'examen, composée de professionnels du secteur de la Construction > les experts du domaine ont reconnu ses compétences

Il dispose du personnel suffisant et formé, ainsi que des équipements et matériels appropriés à son activité > Il est en capacité de réaliser vos travaux dans les mellleures



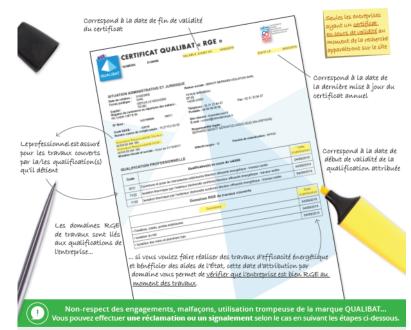
UN PROJET DE TRAVAUX?

Retrouvez plus de 70 000 entreprises et artisans qualifiés



Le certificat QUALIBAT, seul document officiel

Une entreprise vous remet son certificat QUALIBAT ? Vérifiez son authenticité en effectuant une recherche par SIRET ou Raison Sociale sur www.qualibat.com.



Réclamation (qualité des travaux)

Si l'entreprise est qualifiée QUALIBAT pour les travaux réalisés, joindre les pièces justificatives suivantes à votre réclamation, en précisant le chantier concerné :

- Copie du procès verbal de réception des travaux · Copie de la situation de chantier et l'état des sommes restant dues
- Copie des échanges de correspondances
- · Photographies des désordres constatés

À réception, OUALIBAT procédera à l'instruction de votre réclamation et vous tiendra informé des suites données.

Transmettez votre réclamation par courrier ou mail : **OUALIBAT. Service réclamations** 55 avenue Kléber

75784 PARIS CEDEX 16 ou reclamation@qualibat.com

Signalement (usage abusif, faux certificat)

QUALIBAT est synonyme de sécurité pour le donneur d'ordre et de compétence pour l'entreprise ou l'artisan. Les droits d'utilisation de la marque et du logo sont réservés aux entreprises titulaires d'une qualification et/ou certification OUALIBAT en cours de validité.

Une entreprise vous a présenté un certificat QUALIBAT, une facture, un devis ou tout autre document commercial où apparait notre logo et vous ne la retrouvez pourtant pas sur le site qualibat.com?

A priori celle-ci n'est pas qualifiée et utilise un document falsifié ou invalide, ou ne dispose pas à cette date d'un certificat en cours de validité.

Signalez-le en envoyant le ou les documents en question à l'adresse suivante :



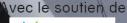
PLAQUETTE APPELS D'OFFRES

Appel d'offres Utilisation des certificats de qualification

Cette fiche pratique a pour objet de présenter aux acheteurs soumis à l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et à son décret d'application du 25 mars 2016, leurs obligations de contrôle des garanties professionnelles, techniques et financières des candidats, tout en soulignant leur intérêt de recourir en toute sécurité juridique aux certificats établis par des organismes indépendants.











PLAN DE RÉNOVATION DES BÂTIMENTS

4 axes 12 actions 32 mesures pour massifier la rénovation énergétique



- Accompagner tous les ménages dans la rénovation de leur logement et lutter en priorité contre la précarité énergétique
- Faire des bâtiments publics des bâtiments exemplaires en matière d'efficacité énergétique
- Créer une nouvelle dynamique de filière pour rénover plus, mieux et moins cher
- Entraîner les territoires par la mobilisation des acteurs locaux

Axe 1 : Faire de la rénovation énergétique des bâtiments une priorité nationale.

- Définir des objectifs précis, clairs et ambitieux.
- Améliorer le suivi de la rénovation énergétique et l'accès aux données.
- Co construire les actions avec tous les acteurs.

Axe 2 : Massifier la rénovation des logements et lutter contre la précarité énergétique.

- Créer une signature commune.
- Placer les territoires au cœur de la stratégie de massification.
- Rendre les parcours, aides, plus efficaces et mobilisateurs.
- Lutter contre la précarité énergétique.

Axe 3 : Accélérer la rénovation et les économies d'énergie des bâtiments tertiaires.

- Maintenir une exigence ambitieuse de rénovation du parc tertiaire, public et privé.
- Favoriser la rénovation du parc tertiaire public.
- Encourager la sobriété énergétique par l'évolution des usages et l'éducation.

Axe 4 : Renforcer les compétences et l'innovation.

- Accélérer la montée en compétence de la filière du bâtiment.
- Soutenir l'innovation, notamment numérique.

Merci à tous de votre attention

Les équipes QUALIBAT Délégation OUEST

Département 22-29-56

Agence de Loudéac 2 rue Charles Lansard 22600 LOUDEAC 02 96 28 11 75 loudeac@qualibat.com http://www.qualibat.com/



Département 35

Agence de Rennes 1 Allée Marie Berhaut 35000 RENNES 02 99 38 54 25 rennes@qualibat.com http://www.qualibat.com/

Département 44

Agence de Vertou

1ter Avenue de la Vertonne
44120 VERTOU
02 40 12 07 98
nantes@qualibat.com
http://www.qualibat.com/

Département 85

Agence de la Roche sur Yon

18 Impasse Gaston Chavatte

85000 LA ROCHE/YON

02 51 07 06 85

la-roche-sur-yon@qualibat.com

http://www.qualibat.com/

Départements 49, 53, 72

Agence d'Angers
81 Rue des Ponts de Cé
49000 ANGERS
02 41 88 49 38
angers@qualibat.com
http://www.qualibat.com/